

Comité de Vigilance Lourdais **Conférence de presse du 27 juin 2005**

=====

Artiganave ne respecte pas ses engagements

Ainsi donc, le Maire de Lourdes refuse que le Comité de Vigilance Lourdais participe au groupe de travail "Golf- Lac de Lourdes. Malgré la promesse faite en Conseil Municipal (28 02 05) le Maire revient sur sa parole. Ce reniement qui désavoue la parole donnée est la démonstration du peu de respect qu'il accorde à ses engagements. C'est aussi un méprisant pied de nez qu'il adresse aux signataires de la pétition que nous lui avons remise.

Pourquoi ne veut-il pas de nous autour de la table ?

Officiellement et toutefois si nous nous en tenons aux propos sibyllins que le Maire nous a adressés dans les différents courriers échangés, aucune raison formelle n'a été invoquée pour justifier cette éviction. C'est le fait du Prince.

Cependant, suite à une rencontre que nous avons eue avec Monsieur Artiganave, un élément nouveau semble se dessiner puisque le Maire tout en rejetant le CVL accepterait que Christian Agius, à titre personnel, fasse partie de ce groupe de travail.

On se perd en conjectures ! La logique du Maire est assez incohérente.

Projet REDEIM

Le meilleur propagandiste dans cette affaire est Monsieur Artiganave

Une fois encore, les incohérences de cette municipalité sont flagrantes. Tantôt elle soutient un projet aberrant (signature d'un premier permis), tantôt elle refuse de valider une deuxième mouture plus soft en invoquant un manque de sécurité et une mauvaise préservation de l'environnement. Au bout du compte la société porteuse du projet obtient gain de cause par tribunal interposé, se livre à un chantage et met en demeure la municipalité de revoir sa copie sous peine de pénalités financières.

Dans cet imbroglio, les riverains du quartier Pomès sont les dindons de la farce et ce n'est pas l'Association Lourdes-Nord qui capitule et entre en négociation avec la Mairie pour tenter d'imposer quatre conifères sur ce site, qui peut les défendre efficacement.

Notons que Monsieur Artiganave ne doit surtout pas invoquer l'injonction financière de REDEIM pour accréditer l'idée qu'il se trouve dans l'obligation de passer sous les fourches caudines de cette société. NON ! Rappelons que Monsieur Artiganave a soutenu le projet REDEIM à la CDEC et à la CNEC ! Le meilleur propagandiste dans cette affaire est le Maire de Lourdes.

Quand le bâtiment va, tout va !

On tient de beaux discours sur la sécurité, sur le déplacement facilité des piétons, sur la

problématique qui consiste à rendre la ville aux usagers, sur les personnes à mobilité réduite et ... on découvre tout à fait incidemment que tous ces beaux discours sont soigneusement rangés au placard dès qu'un projet immobilier démarre.

En effet, à l'angle de la rue Darrespouey et du boulevard Cazenave, vient d'être édifié un bâtiment situé à une cinquantaine de mètres d'une école maternelle. Cet édifice est implanté à l'aplomb d'un trottoir qui passe inexorablement de 1,45 m à 0,90 m dans sa partie la plus angulaire. Rappelons que le trottoir mesurait initialement environ 2m avant travaux! En d'autres lieux on procède différemment. On rend les trottoirs aux piétons puis ensuite on tient de beaux discours.

Conseil Communautaire du 2 juin 2005

La SEPA (Société d'Équipement des Pays de l'Adour) en charge du dossier de l'étude du projet de la ZAC du Toulicou n'a pas caché les difficultés auxquelles la CCPL sera confrontée pour la réalisation de cette Zone d'Aménagement Concertée. La Communauté de Communes du Pays de Lourdes se lance dans un défi furieux, un challenge extravagant, une folle gageure en s'investissant dans ce projet car cette zone n'offre que l'avantage de cumuler tous les handicaps que la nature puisse présenter sur un secteur aussi restreint. Qu'on en juge :

1- Ce site situé en dévers (4 à 5 m) de la RN 21 présente en terme d'image et de vision panoramique que fort peu d'attrait (à comparer avec Pyrène Aéroport). Du coup de vastes travaux (remblai) seront nécessaires pour le rendre visuellement attractif et pour le sortir d'un accès confidentiel.

2- Sur les 35 ha de cette ZAC, une bonne partie est classée zone inondable. Cela signifie d'énormes travaux de récupération des eaux et la construction de bassins de rétention.

3- Les accès au site et à la sécurisation des entrées et des sorties sont un véritable casse-tête. En effet, si l'accès depuis Lourdes ne présentera aucun problème, l'entrée depuis Tarbes et la sortie en direction de notre cité seront particulièrement accidentogènes ou fort compliquées (la DDE refuse la création d'un rond-point).

4- Tout ce qui concerne le réseau d'assainissement n'est pas encore finalisé. On ne sait pas, à ce jour si l'on va s'orienter vers la réalisation d'une station d'épuration interne ou vers un raccordement à un réseau existant (problème de dénivelé).

On comprend donc bien que pour se mettre en conformité avec ces différents impératifs, indispensables pour attirer de nouvelles entreprises, des travaux importants seront nécessaires et engendreront des dépenses qui auront un coût fort onéreux et qui viendront alourdir le prix des terrains destinés à la vente. Comment en conséquence rester concurrentiel face aux autres structures limitrophes ? D'autant que la TPU de Pyrène Aéroport se situerait à environ 9 % alors que celle de la ZAC du Toulicou serait de 15 %.

Même si cette ZAC est inscrite au Contrat de site elle restera trop dépendantes d'hypothétiques subventions et il est à craindre que ce nouveau projet ne finisse à la longue par devenir un gouffre financier pour les communes de la CCPL.

L'encombrement des trottoirs

Le Maire semble perdre patience face à l'occupation illicite du domaine public (trottoirs). En effet, les terrasses débordent sur la chaussée. Les panneaux publicitaires, les menus, les chaises empiètent et encombrent les voies piétonnières. La clémence ne serait plus de mise !

Ce que le Maire de Lourdes oublie de préciser c'est que la règle qu'il impose ici, bénéficie ailleurs de dérogation. En effet, des autorisations accordées à certains commerces d'occuper le domaine public ne peuvent engendrer la sérénité parmi tous ceux qui doivent se plier à cette règle.

Quand les particularismes dérogent à la règle, il n'est guère commode de la faire respecter!

Les bancs de la Grotte déversent leurs eaux usées dans le Gave

Bien avant que la presse en parle, le Comité de Vigilance Lourdais alertait par écrit (le 5 juin 2005) le Maire de Lourdes sur la situation de certains commerces lourdais (bancs de la Grotte), situés entre le couvent des Clarisses et le Pont Vieux qui offraient la particularité de ne pas être raccordés au réseau d'assainissement de la Ville.

Nous sommes toujours en attente d'une réponse.

Du coup nous demandons qu'une étude sérieuse soit menée afin qu'on sache ce qui reste à raccorder aux égouts de la ville

Référendum du 29 mai 2005

La victoire du pays réel

Au niveau national, le peuple de France ne s'est pas laissé influencer par les partisans du OUI qui dans l'ensemble représentait le pays légal avec à sa tête les élites d'une nomenklatura qui n'aspire qu'à jouir des prébendes que leur octroient leurs différents mandats. Songez que si la procédure retenue avait été la voie parlementaire, ce texte aurait été voté à 95% ! ... C'est dire si le pays légal est coupé de sa base ! ...

Au niveau local, et malgré son implication dans la campagne du OUI, le Maire de Lourdes n'a guère convaincu nos concitoyens.

Les banderoles d'ACTIVAL

Alors que la municipalité lourdaise a voté une motion contre la Traversée Centrale des Pyrénées, elle vient de retirer les banderoles de l'association Actival qui étaient déployées sur différents sites car esthétiquement elles dégraderaient notre cité. Nous ne comprenons pas cette mesure et nous la condamnons.

Le Comité de Vigilance Lourdais